

Les alinéas b) et c) seront supprimés.

L'alinéa e) sera rédigé comme suit:

"Les dispositions du présent paragraphe pourront être révisées à la demande de l'une des parties à l'accord."

Si les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas acceptent la proposition ci-dessus, la présente lettre et les lettres de réponse exprimant l'agrément de vos gouvernements constitueront un accord entre nos gouvernements qui entrera en vigueur dès que les sept gouvernements se seront tous mutuellement informés que les conditions internes nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord sont remplies. L'entrée en vigueur aura lieu à la date de la dernière de ces communications.

Les textes anglais et français de la présente lettre sont joints, tous trois faisant également foi.

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.